

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de l'association
d'insertion AIIS-INTERM'AIDE en date du 05 octobre 2021.**

L'an deux mille vingt et un

et le 05 octobre à 17 heures 30,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Comberjon, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 13.09.2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur PRUNIAUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié des membres actifs et un tiers des représentants des collectivités et organismes.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de l'ensemble des statuts,

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale :

après avoir entendu les explications du conseil d'administration par l'intermédiaire de son Président,
après avoir pris connaissance de ces nouveaux statuts,
approuve dans toutes ces dispositions, les nouveaux statuts de l'Association AIIS-INTERM'AIDE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à des faits d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôts et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Le Président,

la Secrétaire,

J PRUNIAUX

E. DEVAUX

